



NOTE D'INFORMATION

Evolutions PRORISQ

DECLARATION DE L'ABSENTEISME (internet)

Protection Sociale & Services

Département Collectivités Locales, Entreprises et Courtage

Service de Gestion – GPA – Garges-les-Gonesse
Aziz LAGDER

Rédacteur : MPO

Sommaire

I - DDA-1098/1359 – Enrichissement des flux Prorisq	3
A.Description des nouveaux référentiels Agent	3
B.Description des nouveaux référentiels Evénement	3
C.Evolution des écrans agent	4
D.Evolution des écrans événements	6
E.Evolution de l'enquête administrative	10
II.DDA-1314 – Modification terme Conséquences	11
III.DDA-1341 – Ajout latéralité dans l'attestation de prise en charge	12
IV.DDA-1378 – Ajout de l'unité d'intervention Unité Territoriale	13

I. DDA-1098/1359 – ENRICHISSEMENT DES FLUX PRORISQ

Rappel de l'outil Prorisq : outil de gestion des Accidents du travail et Maladies professionnelles mis gratuitement au service des collectivités. Il permet d'éditer les rapports hiérarchiques ou CERFA de déclarations d'accidents, et d'établir des statistiques : états personnalisés, bilans mensuels ou annuels etc... A l'heure actuelle, Prorisq a besoin de transmettre une liste d'informations concernant les conventions FNP. Ces données sont par exemple nécessaires aux CDG pour leur permettre de prétendre aux subventions de la prévention des risques liée aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Les informations peuvent aussi être saisies directement dans l'application Prorisq (hors interface Sofaxis).

L'objectif est d'adapter le fonctionnement actuel de l'application Déclaration de l'absentéisme afin de permettre d'envoyer l'ensemble des données nécessaires à Prorisq et d'avoir un interfaçage total des collectivités sans passer par Prorisq.

Les deux types de données Prorisq à prendre en compte sont Agent et Evénement.

Les événements impactés sont :

- Maladie professionnelle
- Maladie imputable au service
- Accident imputable au service
- Congé de longue durée imputable au service
- Accident en service commandé (SPV)
- Maladie contractée en service (SPV)

Tous les référentiels Sofaxis concernant les données à transmettre ont été modifiés afin d'avoir une cohérence avec ceux de Prorisq. Les référentiels proposeront les valeurs valides au moment de la saisie.

A.Nouveaux référentiels Agent

- Filière
- Cadre emploi (nouveau)
- Grade (nouveau)
- Métier (nouveau)

B.Nouveaux référentiels Evénement

- Tâche exercée
- Elément matériel
- Facteur potentiel (nouveau)
- Parcours effectué (nouveau)
- Numéro Maladie professionnelle
- Pathologie (nouveau)
- Siège lésions
- Nature lésions

Situation emploi

TM - FILIERE SOCIALE * Grade * Depuis le 02/01/2018 *

Métier

Niveau 1 * Niveau 3 * Depuis le 02/01/2018 *

Entité organisation

Entité organisation Depuis le 02/01/2018 *

Gérer les services

Le choix « TMA » filtre ensuite la liste des Grades :

Situation emploi

TM - FILIERE SOCIALE * TMA - EDUCATEURS TERRITORI * Depuis le 02/01/2018 *

Métier

TMA1 - EDUCATEUR DE JEUNES ENF
TMA2 - EDUCATEUR PRINCIPAL DE

- Fonctionnement du Métier :

Tous les champs sont obligatoires. Il s'agit du même fonctionnement que la Situation emploi mais ne concerne que le Métier sur trois niveaux.

⇒ Exemple du Métier « 1 » filtrant le niveau 2 :

Métier

1 - PILOTAGE, MANAGEMENT ET * Niveau 3 * Depuis le 02/01/2018 *

Entité organisation

Entité organisation Depuis le 02/01/2018 *

Gérer les services

Précédent Valider Déclarer

Le choix « A01 » filtre ensuite la liste du dernier niveau :

Métier

1 - PILOTAGE, MANAGEMENT ET * A01 - DIRECTION GENERALE * Depuis le 02/01/2018 *


Entité organisation

Entité organisation

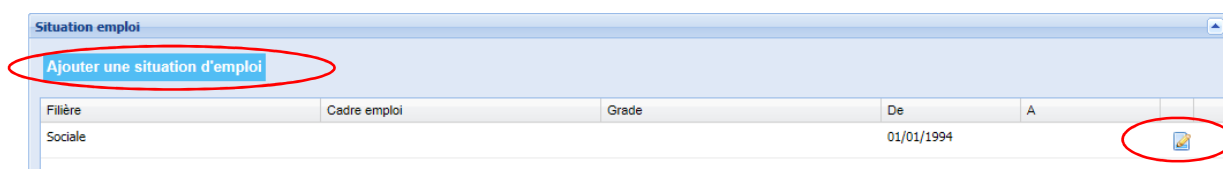
Gérer les services

- ✓ En consultation / modification d'agent, un message indique en haut de l'écran de renseigner les nouvelles données Situation emploi et Métier si cela n'a pas déjà été effectué et si l'agent possède au moins un sinistre concerné :

➔ [Consulter / Modifier un agent > Consultation / Modification agent](#)

 Dans le cadre de l'interface PRORISQ, il est nécessaire de renseigner la situation emploi ainsi que le métier de votre agent

Si la Filière est déjà renseignée alors l'ancienne valeur est rappelée dans la colonne associée. Il est possible alors de la modifier et de compléter les autres valeurs soit en cliquant sur l'image à droite ou soit en ajoutant une nouvelle Situation emploi :



Il suffit ensuite de renseigner tous les champs et de valider pour prendre en compte les nouvelles valeurs.

Pour le Métier (nouveau champ), le bouton permet d'ajouter aussi les nouvelles valeurs.

Il est tout de même possible de sortir de l'écran même si les valeurs n'ont pas été affectées. En revanche à chaque consultation / modification, le message s'affichera si les données sont incomplètes.

D.Evolution des écrans événements

Les types d'événements impactés par cette évolution sont les suivants :

- Maladie professionnelle
- Maladie imputable au service
- Accident imputable au service
- Congé de longue durée imputable au service
- Accident en service commandé (SPV)
- Maladie contractée en service (SPV)

1. Exemple de création d'événement pour un accident imputable au service :
(Valable aussi pour les autres types d'événement sauf pour la maladie professionnelle)

Nature de l'événement

Accident imputable au service

Date de survenance * Heure de survenance *

Tiers impliqué

Tâche exercée au moment de l'accident Niveau 1 * Niveau 2 *

Accident de la circulation

Elément matériel Niveau 1 * Niveau 2 *

Facteur potentiel Niveau 1 * Niveau 2 *

Pathologie

Nature des lésions *

Siège des lésions Niveau 1 * Niveau 2 *

Latéralité de blessures

Imputabilité

Horaires de travail

de * à *

et de * à *

Circonstances détaillées *

Liste des données Prorisq à renseigner :

- Tâche exercée au moment de l'accident (anciennement nommée Activité) : saisie sur deux niveaux. Si la valeur « Accident de circulation » est sélectionnée alors le nouveau champs parcours est affiché et la coche Accident de la circulation est automatiquement active :

Tâche exercée au moment de l'accident ACCIDENTS DE CIRCULATION * Niveau 2 *

Accident de la circulation Parcours *

- Elément matériel : saisie sur deux niveaux
- Facteur potentiel (nouveau) : saisie sur deux niveaux
- Pathologie (nouveau) : cette donnée permet de renseigner automatiquement la nature et siège des lésions. A l'inverse, si la nature et siège sont saisis alors la pathologie est aussi déduite. Cependant, certain couple nature/siège n'ont pas de correspondance pathologie
- Nature des lésions : saisie sur un niveau
- Siège des lésions : saisie sur deux niveaux

Pour tous ces champs, le choix du niveau1 filtre automatiquement la liste du niveau 2 et inversement. Pour supprimer une valeur, il suffit de cliquer sur la croix.

Il est aussi possible de saisir une partie du libellé dans les listes, la liste est ainsi réduite en fonction des caractères saisis (seuls sont affichés les éléments comprenant le texte saisi).

Si un des champs obligatoire (mentionné par *) n'est pas renseigné alors un message est affiché en haut de l'écran :

[↻ Consulter / Modifier un sinistre > Saisir un événement](#)

 La tâche exercée au moment de l'accident doit être renseignée

NB : après le choix du type d'événement, si les données Prorisq (Situation emploi et Métier) de l'agent ne sont pas renseignées alors l'écran Agent s'affiche pour modification.

2. Exemple de création d'événement pour une maladie professionnelle :

Nature de l'événement	
	Maladie professionnelle
Date de survenance	<input type="text"/> *
Numéro maladie professionnelle	<input type="text"/> *
Tâche exercée au moment de l'accident	Niveau 1 <input type="text"/> * Niveau 2 <input type="text"/> *
Élément matériel	Niveau 1 <input type="text"/> * Niveau 2 <input type="text"/> *
Facteur potentiel	Niveau 1 <input type="text"/> * Niveau 2 <input type="text"/> *
Pathologie	<input type="text"/>
Nature des lésions	<input type="text"/> *
Siège des lésions	Niveau 1 <input type="text"/> * Niveau 2 <input type="text"/> *
Latéralité de blessures	<input type="text"/>
Imputabilité	<input type="text"/>
Circonstances détaillées	<input type="text"/> *
Commentaires internes	<input type="text"/>
pas d'arrêt de travail	<input type="checkbox"/>
Date de reprise	<input type="text"/>

Même fonctionnement que les autres types d'événement hormis le champs Numéro maladie professionnelle dont le référentiel a aussi évolué.

- ✓ En consultation / modification d'événement, un message indique en haut de l'écran de renseigner les nouvelles données Prorisq si cela n'a pas déjà été effectué :

➔ [Consulter / Modifier un sinistre > Consulter / Modifier un événement](#)

⚠ Dans le cadre de l'interface PRORISQ, il est nécessaire de renseigner l'ensemble des données lors de vos déclarations

Un rappel des anciennes valeurs est affiché à droite des données respectives :

Evénement		Documents à intégrer	Mesures prévention
Attestation de prise en charge		Enquête administrative	Demande d'expertise
Détail de l'événement			
Maladie professionnelle			
Déclaré le	13/09/2004 *		
Date de l'événement	22/06/2000 *	Etat	Clos *
Date de survenance	22/06/2000 *		
Numéro maladie professionnelle			(ancienne valeur : 57)
Tâche exercée au moment de l'accident	Niveau 1 *	Niveau 2 *	(ancienne valeur : Autres)
Élément matériel	Niveau 1 *	Niveau 2 *	(ancienne valeur : Pas d'él mat.)
Facteur potentiel	Niveau 1 *	Niveau 2 *	
Pathologie			
Nature des lésions			(ancienne valeur : Déchirure)
Siège des lésions	Niveau 1 *	Niveau 2 *	(ancienne valeur : Epaul-Bras-Coude)
Latéralité de blessures			
Imputabilité			
Circonstances détaillées			
Commentaires internes			
pas d'arrêt de travail	<input type="checkbox"/>		
Date de reprise		Voir historique	
Enregistrer			

Il est obligatoire de saisir ces données avant de saisir une nouvelle conséquence :

[↪ Consulter / Modifier un sinistre > Consulter / Modifier un événement](#)

 La saisie des informations Prorisq est obligatoire avant l'ajout d'une nouvelle conséquence

NB : une fois l'événement enregistré, si les données Prorisq (Situation emploi et Métier) de l'agent ne sont pas renseignées alors l'écran Agent s'affiche pour modification.

E. Evolution de l'enquête administrative

Le document enquête administrative évolue afin de prendre en compte les données Prorisq.

Les parties impactées sont :

- Service et Grade :

SERVICE ET GRADE	Code grade :	Cadre emploi :	Fonction :
Service (codification interne) : 64		Catégorie hiérarchique <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Filière(1) : TA (1) Voir codification au verso de la liasse

- Maladie professionnelle :

MALADIE PROFESSIONNELLE	
<input checked="" type="checkbox"/> Maladie professionnelle	Numéro MP 19B2
Préciser le nom des produits, des gestes répétés et/ou du matériel utilisé, susceptibles d'être à l'origine de la maladie professionnelle	
APPAREIL DE CHAUFFAGE	
Les fonctions occupées par l'agent à l'origine de la maladie étaient-elles ?	
<input type="checkbox"/> Occasionnelles	<input type="checkbox"/> Permanentes
Date d'entrée dans cette fonction
Date de cessation de cette fonction

- Codification pour les autres valeurs des référentiels :

Codification (le référentiel est disponible dans votre espace client sous internet)

Tâche exercée : 2903 - ACCUEIL DU PUBLIC
 Élément matériel : T3304 - APPAREIL DE CHAUFFAGE
 Facteur potentiel : 404 - CARTER DE PROTECTION ENLEVE
 Pathologie :
 Nature des lésions : 2C - MORSURE
 Siège des lésions : 641 - CERVICALE
 Parcours :

Trois liens accessibles depuis l'espace client permettent de télécharger :

- ✓ Un document pdf dynamique
- ✓ Le référentiel des données Prorisq concernant le Territorial
- ✓ Le référentiel des données Prorisq concernant l'Hospitalier

II. DDA-1314 – MODIFICATION TERME CONSEQUENCES

L'intitulé Conséquences est enrichi par le terme « Conséquences (arrêt, prolongation...) ».

En recherche d'agent / liste des sinistres :

🔍 Consulter / Modifier un sinistre > Rechercher un agent

Vous pouvez rechercher un agent par son nom, nom de jeune fille, prénom

<input type="checkbox"/> Nature d'événement	Date événement	Conséquences (arrêt, prolongation...)
<input type="checkbox"/> Accident en service commandé	08/01/2012	Arrêt de travail du 23/04/2012 au 31/05/2012 Arrêt de travail du 29/03/2012 au 22/04/2012 Arrêt de travail du 19/03/2012 au 28/03/2012 Arrêt de travail du 01/03/2012 au 18/03/2012 Arrêt de travail du 31/01/2012 au 29/02/2012 Arrêt de travail du 11/01/2012 au 30/01/2012 Arrêt de travail du 08/01/2012 au 10/01/2012

En consultation / modification d'événement :

Conséquences (arrêt, prolongation...)

Ajouter une nouvelle conséquence

▲ Arrêt de travail du 13/07/2017 au 04/08/2017 (Arrêt initial)

Modifier

III. DDA-1341 – AJOUT LATERALITE DANS L'ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

La latéralité de blessures est ajoutée dans le document Attestation de prise en charge généré par l'application.

Cette indication est utile par exemple pour une maladie professionnelle bilatérale qui est déclarée sur deux évènements distincts, il s'avère que la prise en charge s'arrête souvent plus tôt pour un côté. La collectivité est donc obligée d'indiquer sur chaque volet le côté concerné, afin d'éviter des abus.



sous 90 jours après chaque acte

SOFAXIS
 CS 80006
 18020 Bourges cedex
 Tél. : 02 48 48 15 15
 www.sofaxis.com

RELEVÉ DES HONORAIRES MÉDICAUX

- Le remboursement des soins est à demander dans les 90 jours qui suivent la réalisation des actes.
- Le tiers-payant étant subordonné à l'utilisation de l'attestation de prise en charge, tout titre de paiement doit être accompagné d'un volet original de cette liasse.
- Le tiers-payant est un service mis à disposition de l'employeur par l'assureur pendant la période d'effet du contrat les liant. A ce titre, ce service est subordonné à la bonne exécution dudit contrat.
- L'agent ne doit pas transmettre sa carte VITALE au praticien et ne doit rien envoyer à la Sécurité sociale. Cet accident de service, trajet ou maladie professionnelle est couvert par l'employeur. SOFAXIS se subroge à celui-ci pour la prise en charge totale ou partielle des frais (voir modalités au verso). En cas de règlement partiel, votre facture sera transmise à l'employeur de l'agent pour règlement du solde dû. L'assureur se réserve le droit de refuser la prise en charge de certains soins sur avis de son médecin conseil.
- Seuls les soins imputables à l'accident de service, trajet ou maladie professionnelle seront pris en charge.

A compléter par l'employeur

Accident de service Accident de trajet Maladie professionnelle

Survenu le : 1 9 0 1 2 0 0 4 à 0 8 h 0 0

Siège des lésions : AVANT-BRAS Latéralité de la blessure : DROITE

Agent accidenté

IV. DDA-1378 – AJOUT DE L'UNITE D'INTERVENTION UNITE TERRITORIALE

Une nouvelle unité d'intervention « Unité Territoriale » est ajoutée au niveau de l'entité organisation d'un agent ainsi qu'au niveau de la gestion des unités d'intervention :

Liste des unités d'intervention

[Ajouter une unité d'intervention](#)

Type	Ville	D
Unité Territoriale		*

Entité organisation

[Gérer les unités d'intervention](#) [Ajouter une unité intervention](#)

Entité	De
Unité Territoriale - ACIGNE	05/01/2017